



**Correspondances Calvados,  
Manche et orne**

2 rue des Roquemonts  
14052 CAEN Cedex 4  
Mail: [service14@saferdenormandie.fr](mailto:service14@saferdenormandie.fr)  
Mail: [service50@saferdenormandie.fr](mailto:service50@saferdenormandie.fr)  
Mail: [service61@saferdenormandie.fr](mailto:service61@saferdenormandie.fr)

**Correspondances Eure et Seine-Maritime**

Maison de l'élevage  
421 chemin de la brèteque  
CS50585  
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex  
Mail: [service27@saferdenormandie.fr](mailto:service27@saferdenormandie.fr)  
Mail: [service76@saferdenormandie.fr](mailto:service76@saferdenormandie.fr)

**APPEL DE CANDIDATURE**

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâti ○ Non bâti ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé △ Libre **Date limite de dépôt : 20/09/2021**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
<b>14 CALVADOS - 02 31 47 23 60</b>							
OUILLY DU HOULEY	"Herbage du Pouplin - La Gabelleterie"	2	37	08	○	□	△
Deux parcelles de terre en nature d'herbage.							
CROUAY	L'Herbagette	03	90	54	●	-	△
Parcelles en nature d'herbage avec présence d'une ruine.							
FIRFOL	"La Couture - St Christophe"	20	26	78	○	□	△
Diverses parcelles de terre groupées, en nature d'herbage et de labour.							
FONTAINE-HENRY EXTENSION LE FRESNE-CAMILLY	Les Sablonnières - Le Quesnot	07	54	37	○	□	△
Parcelles en nature de labour dont 1 ha 24 a 37 ca sur la commune de FONTAINE-HENRY.							
FONTAINE-HENRY EXTENSION LE FRESNE-CAMILLY	Les Sablonnières - Le Quesnot	12	50	12	○	□	△
Parcelles en nature de labour dont 1 ha 04 a 82 ca sur la commune de FONTAINE-HENRY.							
CRICQUEVILLE EN AUGE	Le costil	19	17	15	○	□	▲
Prairie. Bien loué par bail rural							
CROUAY	Herbage de Blay	03	17	80	○	□	△
Parcelle en herbe.							
<b>50 MANCHE - 02 31 47 23 64</b>							
LE GRIPPON	La Baudonnière	0	6	62	○	□	△
Suite convention avec la SNCF - Emprise foncière d'une voie communale suite à la suppression d'un passage à niveau sur l'axe ferroviaire AVRANCHES-FOLIGNY.							
MARCEY-LES-GREVES	Le Fougeray, Les Pelletiers	0	41	67	○	□	△
Suite convention avec la SNCF - Emprise foncière d'une voie communale suite à la suppression d'un passage à niveau sur l'axe ferroviaire AVRANCHES-FOLIGNY.							
<b>61 ORNE - 02 31 47 23 67</b>							
LA CHAPELLE-VIEL ; EXTENSION : LES ASPRES	Campagne des Bordeaux ; Noe Mollant	7	72	30	○	□	▲
Bien occupé							
<b>27 EURE - 02 35 59 66 97</b>							
<b>EXPLOITATION AGRICOLE</b>							
ST PIERRE DE CORMEILLE - BONNEVILLE LA LOUVET	LE PLAN - LES RANGEES - LES BOSSEBERTS - LA QUESNERIE - LA COUTURE - MOULIN DE MALOUP - DE MALOU - LES PRES DE MALOUP - LE MOULIN HELLAIN	100	56	31	◐	□	△
100 ha 56 a 31 ca dont 68 ha 29 a 84 ca occupés par bail rural édifiés d'un château et ses dépendances ainsi que d'un corps de ferme et divers bâtiments							